



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PALLUAU
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le 05/06/26
ID: 085-268500592-20260602-2026_03D01-DE

L'an deux mille vingt-six, le **DEUX JUIN**, le conseil d'administration du CCAS de PALLUAU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Marcelle BARRETEAU - Présidente

Présents (9) : Marcelle BARRETEAU - Nicolà CARRETTA - Cécile DANIEAU - Florence DREVON - PASQUIER - Emmanuelle FRADET - Sandrine FUZEAU (arrivée à 20h20) - Audrey GUILLET - Béatrix MILLESCAMPS - Catherine PERROCHEAU

Absents excusés (1) : Annie CHARRIER

Absent : Laurent MOUSSEAU

Pouvoir (1) : Annie Charrier donne pouvoir à Marcelle BARRETEAU

Date de la convocation le 19 mai 2026 **CRS publié** le 04 juin 2026 - **Secrétaire** : Catherine PERROCHEAU

Présents 9 - Votants 10

5.2 NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT DU CCAS DÉLIBÉRATION N° 2026_03D01

Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président » ;

Considérant que Madame la Présidente du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;

Considérant que Madame Audrey GUILLET s'est portée candidate à la fonction de Vice-Présidente du CCAS ;

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président à bulletins secrets ;

Chaque membre remet dans l'urne son bulletin de vote. La secrétaire de séance et les assesseurs Mme FRADET Emmanuelle et Mme DANIEAU Cécile procèdent au dépouillement.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 8

Nombre de bulletins : 8

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 8 Majorité absolue : 5

Nombre de voix pour Madame Audrey GUILLET : 8

Madame Audrey Guillet est élue Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS à la majorité absolue des suffrages. La Présidente du CCAS est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à PALLUAU, les mêmes jour, mois et an que dessus,

Catherine PERROCHEAU – Secrétaire de séance

Marcelle BARRETEAU – Présidente

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cédex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.